



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 16 octobre 2018**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h03 et levée à 19h45*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MARCHAL François ; MORALES Roland ;

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; VIGNOT Anne ;  
**C.C.L.L :** BOILLON Michel ; GROLEAU Colette ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Yves MAURICE

**Procuration de vote :**

**Mandants :** LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; RUTKOWSKI Serge ;  
**Mandataires :** FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; THIEBAUT Catherine ;

**Objet :** Acquisition des terrains : Déchetterie de Thoraise

## **ACQUISITION DES TERRAINS : DECHETTERIE DE THORAISE**

**Rapporteur** : Monsieur Pascal DUCHEZEAU, Vice-Président du SYBERT.

La déchetterie de Thoraise a été construite sur un terrain mis à disposition par la commune de Thoraise.

Dans le cadre de la politique globale d'acquisition des terrains sur lesquels se trouvent les déchetteries, il convient désormais d'acquérir la parcelle de l'actuelle déchetterie.

L'emprise actuelle de la déchetterie de Thoraise s'étend sur plusieurs parcelles situées en section B, sous référence cadastrale n° 721 (185 m<sup>2</sup>), n° 723 (3 869 m<sup>2</sup>), n° 726 (20 m<sup>2</sup>), n° 728 (23 m<sup>2</sup>) et n° 729 (1 629 m<sup>2</sup>), pour une surface totale de 5 726 m<sup>2</sup>.

Afin d'obtenir une estimation financière de cette parcelle, le SYBERT a saisi les services des Domaines ; la valeur est estimée à 6 € / m<sup>2</sup>, hors taxe et droits d'enregistrement.

Le prix de la parcelle est donc estimé à 34 356 € HT, hors droits d'enregistrement.

Les crédits ont été ouverts au budget 2018 et feront l'objet d'un engagement, le cas échéant, sur la base de la présente estimation.

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce sur :**

- **l'acquisition des parcelles appartenant à la commune de Thoraise, section B, sous référence cadastrale n° 721 (185 m<sup>2</sup>), n° 723 (3 869 m<sup>2</sup>), n° 726 (20 m<sup>2</sup>), n° 728 (23 m<sup>2</sup>) et n° 729 (1 629 m<sup>2</sup>), pour une surface totale de 5 726 m<sup>2</sup> pour un montant de 34 356 € HT hors droit d'enregistrement et hors frais de notaire,**
- **valide la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés,**
- **le cas échéant, autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition.**

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 OCT. 2018

Contrôle de légalité

La Présidente du SYBERT  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention :

Ne prennent pas part au vote : 0

